

RÈGLEMENT 3437- 2024-1

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010
concernant l'autorisation de nouveaux usages résidentiels dans la zone
commerciale Dj22C située sur la rue Sherbrooke

À une séance du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue à
l'hôtel de ville, le à , lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de modifier les
dispositions du règlement de zonage pour permettre la mixité commerciale et
résidentielle dans la zone commerciale Dj22C située sur la rue Sherbrooke;

ATTENDU QU'il est souhaitable de permettre le développement d'habitations
dans les espaces sous-occupés du périmètre urbain localisés à proximité des
services et des emplois;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et Ville*, RLRQ
c. C-19, lors de la séance du 2024, un avis de motion a été préalablement
donné et le projet de règlement a été déposé;

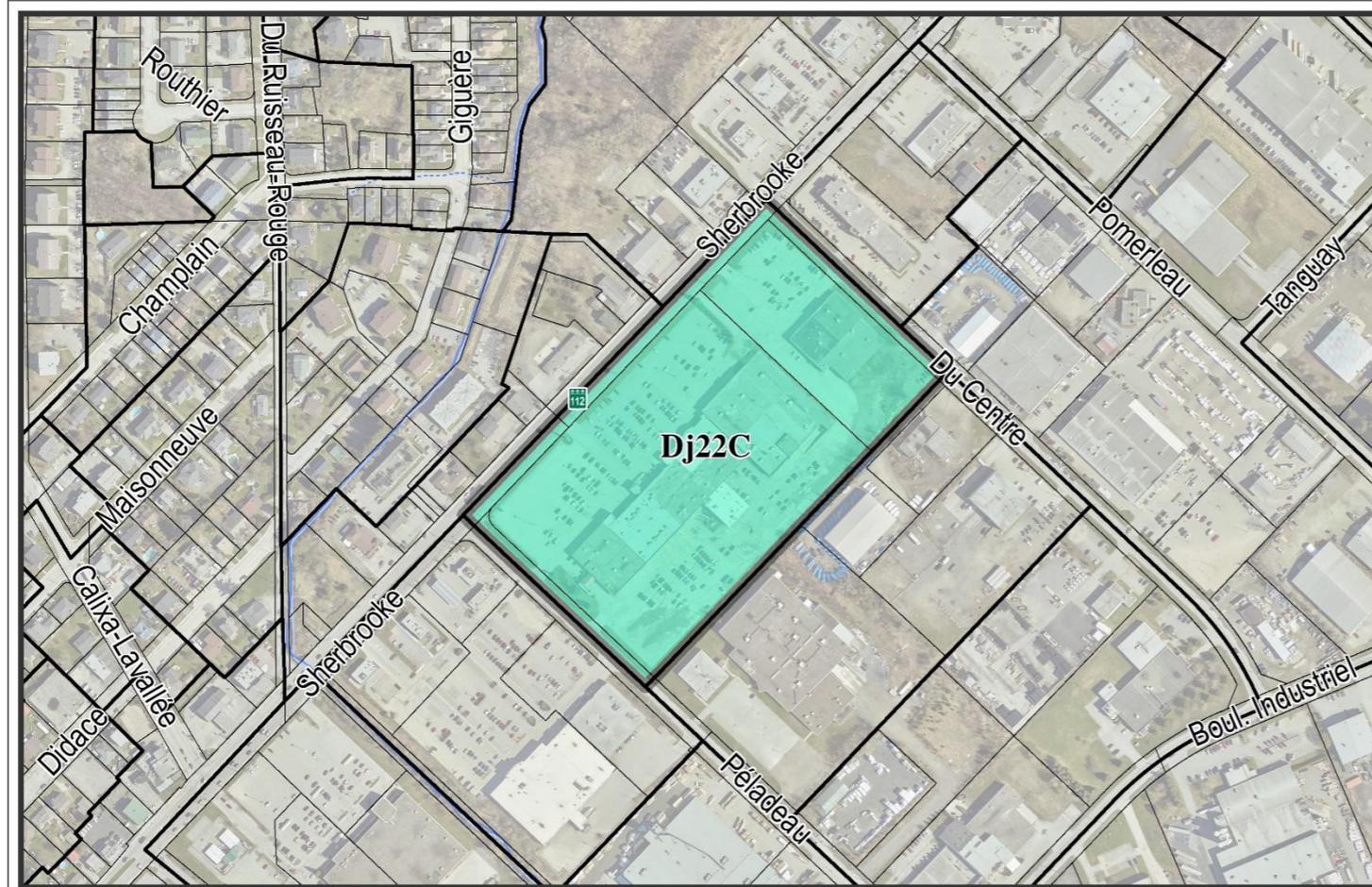
ATTENDU QU'un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et les
changements, s'il y a lieu, entre le projet déposé et le règlement soumis avant son
adoption lors de la séance du ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe V du Règlement de zonage 2368-2010 concernant les grilles des
usages et des normes d'implantation par zone est modifiée comme suit à la grille
correspondant à la colonne Dj22C :
 - a) en ajoutant à la case correspondant à la ligne « H3.2 - Habitation multi. (9
et plus) », l'expression « X ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

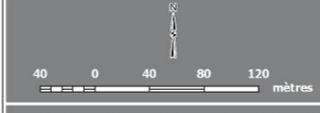
Nathalie Pelletier, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière



VILLE DE MAGOG
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
 DU TERRITOIRE

ZONAGE
 Zone concernée



Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2023-12-14
 Technicienne en urbanisme,
 Division urbanisme

Approuvé par : MéliSSa Charbonneau
 Directrice,
 Direction de la planification
 et du développement du territoire

Nom fichier : Plan no. : Séquence :



